



Fiche-action n°6 : « Faire des richesses naturelles et patrimoniales du territoire un axe majeur de son attractivité et du développement touristique »

La dynamique touristique du Soissonnais-Valois repose sur ses nombreux atouts, notamment un patrimoine historique et culturel riche, avec des sites emblématiques comme le Fort de Condé et les abbayes de Saint Médard et Longpont. Le projet de la Cité Internationale de la langue française renforce son identité territoriale en valorisant la langue et la culture françaises.

Le territoire se distingue également par ses traditions, comme le festival du Haricot de Soissons et les fêtes médiévales.

Pour maximiser ces atouts, il est important de structurer le secteur touristique en mettant en avant des modèles comme le slow tourisme et les courts séjours.

Le programme LEADER soutient cette démarche, en facilitant la mise en réseau des acteurs locaux et en promouvant une offre touristique durable et innovante, contribuant ainsi à faire du Soissonnais-Valois une destination de choix.

ATOUTS TOURISTIQUES

- Soutien aux actions permettant de **créer et/ou de promouvoir les circuits touristiques méconnus du grand public, qui se différencient des sites les plus connus, pour découvrir le territoire.**
- Soutien aux **initiatives de guides touristiques innovants et/ou interactifs.**
- Soutien aux **projets d'artisanat et d'artisanat d'art local, et aux projets de préservation des savoir-faire traditionnels.**
- Soutien à l'**accompagnement aux projets de création, d'agrandissement ou de montée en gamme de musées, d'expositions.**

ANIMATIONS

- Soutien au développement d'activités culturelles et/ou de loisirs.
- Soutien à la mise en œuvre d'**actions de communication.**
- Soutien à la **création, promotion, mise en œuvre d'évènement(s) culturel et/ou de loisirs.**

OBJECTIFS

- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique.
- Accompagner la préservation des patrimoines et le développement d'un tourisme valorisant l'identité locale.
- Développer et diversifier l'offre touristique, de loisirs et culturelle.
- Poursuivre la structuration de la filière tourisme sur le territoire et assurer la promotion.



OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

- Soutien à la **création d'hébergements de groupes** (minimum 5 couchages).
- Soutien à la **création d'hébergements atypiques**
- Soutien à l'accompagnement aux projets **d'agrandissement et/ou de montée en gamme de gîtes et chambres d'hôtes, résidence de tourisme, camping, hôtel, et tout type d'hébergement à vocation touristique.**
- Accompagnement des **démarches éco-responsables et/ou à l'obtention de labels éco-responsables.**

ACCUEIL TOURISTIQUE

- Soutien à la **formation des acteurs locaux du tourisme.**
- Soutien aux **actions d'aménagement et d'équipement des espaces d'accueil et d'information touristique pour tous les publics,** en vue d'un renforcement de la qualité des accueils.

Tourisme Culture Loisirs



DÉPENSES

Investissements matériels

Travaux et aménagement extérieur de construction, rénovation, réhabilitation, restauration, signalétique, démolition

Equipements ou matériels (achat et location) non consommables, véhicules, mobilier

Investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations

d'énergie et de fluides

Frais généraux et dépenses immatérielles

Etudes/ conseils / maîtrise d'œuvre/ diagnostic/ ingénierie

Logiciels/sites internet/ applications/ brevets / licences/ droits d'auteurs et marques commerciales

Animation et promotion

Frais de personnel

Frais de formation

Frais liés aux participants et intervenants (déplacements, hébergement, restauration) au réel/forfait/barème

Communication

Dépenses liées à l'obligation de publicité des aides perçues

DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.

MONTANT ET TAUX D'AIDE



Autofinancement minimum obligatoire

3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)



Autre financement public obligatoire

55 000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)

CONTACT

PETR du Pays Soissonnais Valois

Kassandra SANDJAK

Animatrice Programme LEADER

06 58 62 11 58 / 03 23 73 75 69

ksandjak@soissonnaisvalois.fr

Adélaïde DUFRESNE

Gestionnaire LEADER

adufresne@soissonnaisvalois.fr

2 allée des Nobel, Parc Gouraud, 02200 SOISSONS
paysdusoissonnaisvalois.fr

